



Le plan d'urgence interne (PUI) pour l'incendie, l'évacuation et les premiers secours

Toute entreprise encourt des risques : accidents (du travail) graves et mortels, incendie, explosion, accidents chez des tiers (Seveso), incidents environnementaux, accidents de transport, alerte à la bombe, accidents techniques, risques chimiques, ...

Toute entreprise doit avoir son propre plan d'urgence interne (AR 16/02/06) qui a pour objectif général de limiter, de combattre des événements indésirables et en particulier l'incendie et les premiers secours et comprend des procédures appropriées (façon de procéder, marche à suivre).

Quelle que soit l'entreprise, elle doit disposer au moins un plan d'urgence interne pour l'incendie et l'évacuation ainsi que les premiers secours.

Le plan d'urgence interne est aussi la base du plan d'intervention.

En termes de réactivité à une urgence, le hasard n'a pas sa place. Un plan d'intervention permet d'adopter la meilleure réaction possible en regard d'une foule de scénarios établis et en fonction de l'analyse de risque.

CE QUE LE CRESEPT PROPOSE

Le CRESEPT, en vous coachant et en vous aidant à établir, perfectionner ou tester votre plan d'urgence interne, vos plans d'évacuation, vos procédures, ... ou encore à vous assister dans l'organisation des exercices d'évacuation; devra vous permettre de répondre aux obligations réglementaires (et en cela éviter des sanctions qui peuvent être lourdes de conséquence) mais aussi à apporter une réponse concrète, efficace et efficiente pour la sécurité de vos collaborateurs et votre entreprise en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident nécessitant des premiers secours.

| L'accompagnement

Pas une équipe de haut niveau ne songerait à se passer des services d'un entraîneur professionnel pour la préparer à gagner.

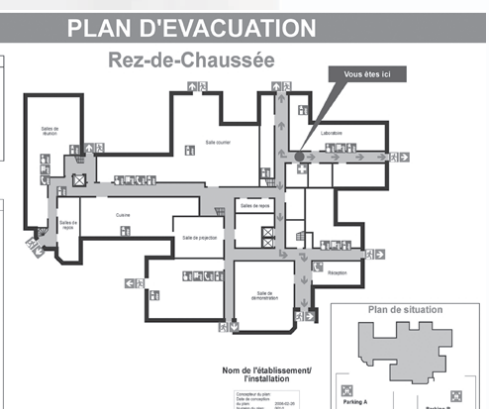
Le rôle du CRESEPT et de ses personnes ressources en entreprise est de pousser l'équipe employeur, ligne hiérarchique, travailleurs et SIPP au-delà de ses possibilités ordinaires, afin qu'émerge ce qu'il y a de meilleur en elle pour la mise en place d'une gestion des situations d'urgence.

Le CRESEPT peut vous aider à répondre à vos besoins de performances en matière de préventions des risques incendie, évacuation et premiers secours en faisant intervenir des experts dans vos locaux ou lors de vos déplacements, chez vos clients.

Pour la détermination et la définition d'un PUI, notre intervention repose sur une démarche d'accompagnement en trois phases :

Phase 1 : Etat des lieux :

- Analyse des besoins et détermination des différents objectifs avec le Conseiller en Prévention (CP) et l'employeur.
- Visites du site et/ou de bâtiments représentatifs
- Inventaires des équipements et moyens passifs et actifs de prévention et de lutte incendie et de premiers secours.
- En option : Etablissement par le CRESEPT d'un rapport en adéquation avec la situation rencontrée (pictogrammes, plan d'évacuation, extincteurs, locaux à risques,...)



Phase 2 : Analyse :

- des procédures d'annonce, d'alerte et d'alarme et d'intervention existantes ;
- des différents moyens mis en place au sein du site et des bâtiments (centrale d'alerte et d'alarme, moyens d'extinction, équipe d'intervention et d'évacuation, secouristes, infirmerie,...) pour atteindre les objectifs fixés.

Phase 3 : Guidance et propositions pour :

- La détermination d'une politique générale de gestion des incidents (incendie et 1er secours)
- l'adaptation ou la création des procédures d'intervention (incendie/1er secours) et d'évacuation
- En option : établissement par le CRESEPT des procédures écrites.

Remarque : les trois phases indiquées ci-dessus sont adaptables et modulables en fonction des besoins et des objectifs de l'entreprise ou de l'institution.

| Notre valeur ajoutée

- Analyser, comprendre et définir les enjeux de l'entreprise : nous sélectionnons les personnes ressources les plus expertes et les mieux qualifiées en fonction des points à traiter ;
- Vous disposez d'un interlocuteur unique - le Chef de Projet - pour traiter l'ensemble de vos besoins.

| Notre objectif

Par l'apport de l'accompagnement, garantir un apport de compétences à votre équipe dans la détermination du PUI, afin de lui permettre de gérer seule les défis qui se posent à elle, sans nécessairement avoir recours en permanence à de l'aide extérieure et lui permettre de mieux définir les moments où elle en a réellement besoin.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur cette formation, ou un devis vous pouvez contacter :

Madame Fabienne VANDER CRUYS | Avenue W.A.Mozart 4 | B-1620 Drogenbos
TEL 02/376.94.74 | Fax 02/331.67.96 | e-mail: info@cresept.be | www.cresept.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.cresept.be

